

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2019

N° 2019-122B

Référence écrite délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	7
	Dont 0 procurations
Votes pour : 7	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, 5 novembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du Château Ségure à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, ROTGE Gilbert

Absents excusés : ISOART Jean-Michel, MIR Jean-Henri, MOUNIQ Jean

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président présente le projet de création de la Réserve naturelle régionale du Massif de Montious (Bordères-Louron, 65) adressé par la Région Occitanie, pour lequel la communauté de communes Aure Louron est sollicitée pour :

- avis sur le projet de création de la RNR ;
- avis sur la candidature de la commune de Bordères Louron et de l'association Nature en Occitanie pour en assurer la gestion.

Le projet consiste à assurer la préservation d'un territoire de 764 ha de forêt remarquable d'altitude, identifié comme réservoir de biodiversité dans le Schéma Régional de Cohérence écologique. Ce territoire est intégralement situé sur la commune de Bordères Louron.

Monsieur le Président demande aux membres du bureau communautaire d'en débattre et propose d'émettre un avis favorable à ce projet.

Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire décide :

- d'émettre un avis favorable à ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

OBJET : Avis sur le projet de création de la Réserve naturelle régionale du massif du Montious (Bordères-Louron, 65)

Le Président,
Philippe CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU